

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZER, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an, 16 fr.
Six mois, 9 fr.
Trois mois, 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES.
25 centimes la ligne.
RÉCLAMES.
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont r c us à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :
Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Méridional. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 25 Septembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 23 septembre, Du 24, Du 25.

BULLETIN.

Un acte d'une grande portée morale vient de s'accomplir à Rome. Dans la journée du 20 septembre, un consistoire a été tenu, et le Saint-Père a prononcé une allocution dans laquelle il a condamné solennellement le récent décret du cabinet italien tendant à consommer en Italie l'usurpation des biens de l'Eglise. Le Pape a déclaré nul ce décret « avec tous les effets qui en ressortiront » et a confirmé les censures déjà prononcées contre les usurpateurs.

On sait, ajoute notre correspondance, que de nombreuses maisons et propriétés suburbaines sont déjà mises en vente à Florence et dans d'autres localités, de telle sorte que l'allocution papale n'a plus pour but réel que de diminuer la valeur de ces propriétés, en soulevant un cas de conscience pour les acquéreurs. C'est un grief que M. Rattazzi ne manquera pas de faire valoir dans les circonstances actuelles qui ne laissent pas d'être fort difficiles. La Gazette d'Italie croit savoir, en effet, que les mouvements extraordinaires de troupes nécessités par le péril d'une expédition contre Rome ont tellement modifié le chiffre du budget de la guerre, que le gouvernement, à la réouverture des Chambres, devra présenter une demande de crédit extraordinaire sur l'exercice de 1867. On comprend, qu'en face de pareilles préoccupations, les ministres de Victor-Emmanuel soient peu portés à accueillir, sans colère, un acte qui menace directement les rentrées de fonds dont les caisses de l'Etat ont si fort besoin.

Les commérages des « émigrés de l'intérieur » n'empêchent pas le gouvernement de se mettre en

mesure pour toute éventualité. Ce mot, prêté au maréchal Niel, paraît authentique : « Quand vous voudrez, Sire », aurait-il dit à l'Empereur. Or, ce qu'on sait à Paris en fait de précautions militaires, on ne l'ignore pas à Berlin. Voilà pourquoi, dans les cercles bien informés, on ne croit à rien d'immédiat de la part de la Prusse. Au printemps qui vient, c'est possible. Mais d'ici-là, malgré les honnêtes conseils des endormeurs politiques, nos pièces de cent sous, déjà suffisantes pour payer les kaiserliks de leur monnaie, vaudront 10 francs. Si la Prusse reste tranquille, tant mieux ! Si l'Europe reconnaît la nécessité d'un remaniement amiable des traités, tant mieux encore ! Au contraire, voudrait-on, comme disent les arabes, faire parler la poudre ? Alors nous ferons voir que quiconque nous cherche nous trouve. J'asera bien qui j'asera, le dernier.

Le bruit relatif à la nouvelle position qui serait faite à M. de Bismark comme ministre sans portefeuille, est indirectement confirmé par une lettre de Berlin, où nous lisons ce qui suit :

« Le baron de Werther, actuellement à Paris, doit revenir ces jours-ci. On dit de nouveau que ce sera lui qui remplacera le comte de Bismark au ministère des affaires étrangères. »

Depuis le 15 septembre, le nouveau code militaire prussien est en vigueur dans la confédération. La schlague est maintenue jusqu'à nouvel ordre. Qu'en disent les sous-officiers et les soldats de la confédération du Sud ?

On apprend de Vienne qu'une décision impériale vient de dissoudre le conseil de l'instruction publique.

Les feuilles espagnoles confirment la nouvelle de l'achat des frégates cuirassées Victoria et Arapiles, construites en Angleterre. Deux autres frégates cuirassées sont en construction pour le compte du gouvernement.

L'opinion publique, en Angleterre, demande avec énergie le châtiment rigoureux des perturbateurs de Manchester « Un ou plusieurs seront pendus, écrit-on de Londres. » Les journaux anglais ne se dissimulent pas, d'ailleurs, ce qu'il y a de plus grave — à savoir que le quartier-général de la conspiration fénienne est aux Etats-

Unis, et que, par suite, le gouvernement anglais ne peut atteindre les meneurs.

On dit que la Pologne sera divisée en deux gouvernements russes, à partir du 1er janvier 1868.

On mande de Queretaro que, par suite de l'amnistie accordée aux condamnés à mort, il a été célébré une messe en action de grâces. La population a donné un banquet aux amnistiés. A Zamora, a été fusillé Francisco Velarde, général de l'empire, qui n'avait pas fait sa soumission.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence 21 septembre.

La Gazette Officielle publie la déclaration suivante du Gouvernement.

« Le ministère a suivi jusqu'à présent avec attention la grande agitation qui, sous les auspices du nom glorieux de Rome, tentait de pousser le pays à violer les stipulations internationales consacrées par le vote du Parlement et par l'honneur de la nation. »

« Le ministère voyait avec peine les préjudices que de telles excitations portaient à la tranquillité de l'Etat, à notre crédit et aux opérations financières d'où dépendent le bien-être et la fortune du pays. »

« Il a respecté jusqu'à présent les droits de tous les citoyens. Mais maintenant qu'au mépris de ces droits, on veut traduire les menaces en faits, le ministère sent qu'il est de son devoir de ramener la confiance publique et de sauvegarder la souveraineté de la loi. Fidèle aux déclarations qu'il a faites au Parlement, et que le Parlement a acceptées, il accomplira ce devoir jusqu'au bout. »

« Dans un Etat libre, aucun citoyen ne peut se placer au-dessus de la loi, se mettre lui-même au lieu et place des grands pouvoirs de la nation, détourner arbitrairement l'Italie de son œuvre ardue de réorganisation, ni l'entraîner dans les plus graves complications. »

« Le ministère a confiance dans la sagesse et le patriotisme des Italiens. Mais si quelqu'un essayait de manquer à la loyauté des stipulations et de violer cette frontière dont doit nous éloigner l'honneur de notre parole engagée, le ministère ne le permettrait en aucune façon et il laisserait aux contrevenants la responsabilité des actes qu'ils auraient provoqués. »

New-York, 7 septembre.

(Par la malle Anglaise).

Les journaux américains publient les nouvelles suivantes, en date de Mexico, 29 août : Juarez a complété la formation du nouveau Cabinet: Régules, Diaz, Escobedo, Corona et Alvarez ont été nommés commandants des nouveaux districts militaires. Dans une cérémonie qui a eu lieu le 13, la population n'a pas manifesté pour le président son enthousiasme habituel. Un jeune homme nommé Maximilien a lu à

leur.

— Non, mon fils, dit-elle, vous ne vous mariez pas; votre vie en dépend, et si vous mourez, mon trépas suivra le vôtre.

— Je m'arrangerai donc de manière que vous viviez encore longtemps, dit Raoul, qui finissait par être vaguement préoccupé.

— On se leva de table. La pauvresse se retira presque inaperçue. Raoul cependant lui avait serré la main : à ce contact, une sensation étrange tout à la fois de bien-être et de froid lui avait traversé les veines.

Chacun garda le silence, de crainte d'éveiller de sombres pensées.

Le temps s'était couvert. La foudre grondait dans le lointain.

A la nuit close, quand les jeunes seigneurs se séparèrent pour regagner leurs castels, chacun crut voir, à la même heure, et au reflet des éclairs, bien que sur des routes différentes, le mendiant du banquet à un angle du chemin.

Et la grande voix du tonnerre se lamentait toujours à travers les sanglots de la rafale.

IV.

La saison suivante, on était en chasse, une chasse d'ouverture de janvier : tous les amis de Raoul se trouvaient dans la forêt. On battait les fourrés et on avait mis à mort pas mal de pièces de gros et de menus gibiers. Raoul avait soif et faim. Les jeunes sei-

Juarez un poème qui lui était dédié. Une jeune fille nommée Carlotta a présenté au président une couronne d'or.

(Nous laissons, bien entendu, aux journaux américains la responsabilité de ces nouvelles).

New-York, 10 septembre.

Le décret présidentiel d'amnistie, a été promulgué hier. Sont exclus : l'ex-président confédéré Davis, le vice-président Stephens, tous les chefs de départements ministériels, les agents diplomatiques, les officiers de l'armée et de la marine et les gouverneurs des ex-Etats confédérés.

Sont également exclus de l'amnistie, les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'assassinat du président Lincoln.

Une lettre de M. Wendell Philipps, publiée dans les journaux, dit qu'après la réunion du congrès, le président Johnson devra être mis en accusation. Il soutient que l'amnistie est l'acte d'un traître et d'un rebelle.

New-York, 10 septembre, soir.

On mande de Mexico en date du 1er septembre, que tous les généraux impérialistes condamnés à Queretaro, ont été amnistiés. Le fils de Santa-Anna, organise une expédition dans le but de délivrer son père.

D'après les avis de Rio-Janeiro, l'escadre espagnole se dirigerait vers le Rio de la Plata.

Les avis de Panama, vont jusqu'au 1er septembre. Le président Mosquera était toujours en prison. Ses amis s'agitaient pour amener sa restauration.

Le conflit entre le Pérou et la Bolivie, prenait une tournure, critique. L'armée bolivienne campée à la Paz, s'appropriait à engager les hostilités contre le Pérou.

Rome, 20 septembre, soir.

Un consistoire secret a été tenu ce matin. Le Pape a prononcé une allocution, dans laquelle il a, avant tout, condamné solennellement le récent décret du gouvernement italien, tendant à consommer en Italie l'usurpation sacrilège des biens de l'Eglise, déclarant nul ledit décret avec tous les effets qui en ressortiront, et confirmant les censures déjà prononcées contre les usurpateurs. Le Pape a ensuite signalé les calomnies contenues dans l'opuscule : la Cour de Rome et l'Empereur Maximilien, imprimé à Paris. Enfin, le Saint-Père a fait l'éloge du cardinal Altieri, mort à Albano, victime de son dévouement. — Dans ce consistoire, le Pape a préconisé le nouvel évêque d'Albano, cardinal di Retro, les archevêques de Burgos et de Guatemala, l'évêque de Gap et deux autres prélats. — Le cardinal de Angelis ont été nommés camerlingue de la Sainte-Eglise.

Saint-Petersbourg, 20 septembre.

Le Grand-Duc Wladimir est parti de Livadia, pour Saint-Petersbourg. — Une commission chargée d'étudier la question de la suppression de la contrainte par corps a été nommée au ministère de la justice.

Florence, 22 septembre.

Le général Garibaldi, est parti dans la matinée de Florence, pour Arezzo. Il a prononcé dans cette ville un discours où il a dit, en terminant, que l'Italie ne peut rester sourde à l'appel de Rome. — Plusieurs députés de la gauche se sont réunis ce matin pour conférer sur la situation politique. Demain aura lieu une nouvelle réunion.

gneurs subissaient, sans se l'être avoué, les mêmes exigences que Raoul.

La maisonnette d'Eric le fauconnier parut au fond d'une clairière. On s'y rendit.

— Eric, dit Raoul en passant le seuil de l'humble demeure, nous avons faim et soif.

— La table est prête, dit Eric; j'avais deviné la visite de mon seigneur et maître.

— Allons, répliqua Raoul en voyant la profusion de mets et de vins qui s'offrait devant lui, vous êtes un digne vassal. Hâtons-nous, Messires, de faire honneur au repas de l'habile fauconnier.

Eric se courba profondément. Tous s'assirent.

Une blanche vision, sous les traits d'une jeune fille, traversa la salle comme un ange du ciel.

— Quelle est cette gentie demoiselle, trésor de grâce et de poésie ? dit Raoul transporté d'admiration.

— C'est ma fille Gilberte, répond Eric.

— Ce n'est pas une mortelle, c'est une déité, s'écria Raoul dans l'envivement de toutes ses aspirations, Eric, un siège à ma droite; place à l'ange du logis.

La blanche vision, le front ceint de sa propre candeur comme d'une auréole de vierge, vint occuper le siège indiqué.

— Vous trouvez ma fille charmante, dit Eric, belle à ravir, et vous ne vous trompez pas; mais sa bonté surpasse encore les avantages physiques de sa personne. C'est un cœur d'or !

Une secrète et puissante émotion se glissa dans l'âme de Raoul.

— Je vous prends tous à témoin, Messires chevaliers, dit-il vivement épris, cette enfant sera ma chaste épouse; je la choisis aujourd'hui pour celle que se

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 25 septembre 1867.

LE BAISER DES FIANÇAILLES.

Par M. Adolphe Favre.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

III.

— Messire châtelain, dit le serviteur, une femme accablée de misère et d'années se réclame du castel.

Raoul de Thillay, après avoir religieusement écouté le varlet, répondit d'un accent pénétré :

— Les pauvres sont les enfants de tout le monde : tout le monde leur doit secours et assistance. L'obole de la fortune est leur bien. — Faites entrer.

Une femme couverte de haillons fut introduite.

Raoul se leva.

— Venez, bonne mère, dit-il, soyez la bienvenue; prenez place à ma droite : votre présence nous apportera le bonheur à tous.

Un rayon de joie effleura de son aile mystérieuse le front ridé de la pauvre vieille. Elle s'assit.

A l'apparition de la mendiante, Oscar d'Auvillers et Urban d'Issancourt tressaillèrent; ils voulurent chacun d'eux la reconnaître, mais si c'étaient les

mêmes traits ce n'était pas la même physionomie, et cependant la joue droite de sa figure était sillonnée d'une large cicatrice. Mais plus ils l'envisageaient, moins ils se la rappelaient. Ils se turent.

— Merci, seigneur châtelain, dit la mendiante en prenant place près de Raoul; la jeunesse et la vieillesse se sont réunies aujourd'hui à la voix de votre cœur, comme la richesse et la pauvreté. Votre sympathie est tout un poème de Dieu.

— Oui, bonne femme, répondit Raoul, puisé dans la parole du Christ. Faites le bien, il est agréable au souverain maître de toutes choses. En vous traitant à ma table, je traite un hôte de l'Etre Suprême. C'est moi qui suis le dernier devant vous, noble envoyée de la Providence.

— Je ne suis rien, seigneur châtelain, et vous m'élevez si haut ! Que la bénédiction qui descend du ciel touche votre front avant le mien ! Soyez béni ! Soyez heureux !

— J'accepte votre bénédiction, bonne mère, mais étendez-la jusque dans ma famille, jusque dans ma postérité.

— Dans votre famille, oui ! dans votre postérité, non !

— Par quel mystère...

— Ne vous mariez jamais, ô mon jeune seigneur ! vous mourrez le jour de vos fiançailles !

— Qu'à cela ne tienne, bonne mère ! La vie est un passage.

Raoul prononça ces mots avec assez d'insouciance; cependant un soufille de révéuse appréhension semblait flotter sur ses traits.

La mendiante le regarda avec une touchante dou-

La Gazette de Florence dit, que les télégrammes des provinces annoncent que la déclaration gouvernementale d'hier, a été partout favorablement accueillie.

L'Opinion dit, que le gouvernement pontifical a retiré de la province de Frosinone presque toutes ses troupes pour les concentrer à Rome.

ITALIE.

On lit dans le *Movimento* du 20 septembre : On écrit de Florence, le 18 septembre au *Secolo* : Dans la réunion des officiers garibaldiens qui s'est tenue dimanche à Florence, il a été décidé que l'entreprise contre Rome devait être tentée de toute manière et qu'il fallait la tenter dans le plus bref délai possible. Le mode et le moment de l'expédition sont un secret pour tous à l'exception des chefs supérieurs et responsables. Le mobile puissant de cette détermination est la certitude désormais acquise que l'on peut considérer comme imminent à Rome l'éclat d'un mouvement insurrectionnel. Ce mouvement aura même éclaté déjà quand les garibaldiens atteindront la frontière. Cette certitude résulterait de nouvelles expresses et précises expédiées par le centre de l'insurrection au général Garibaldi. Le général aurait sur-le-champ répondu, approuvant, rassurant et encourageant.

On écrit de Florence, le 18 septembre, au *Pungolo* :

On parle d'une conférence qu'aurait eue le président du conseil des ministres avec le général Garibaldi. La conférence aurait eu lieu dans la villa même où délibéraient les chefs de l'entreprise. M. Rattazzi aurait rappelé à Garibaldi toutes les raisons puissantes qui militent contre l'expédition et ne lui aurait rien dissimulé relativement aux suites. Garibaldi serait demeuré inébranlable dans ses résolutions ; il aurait dit que la question romaine ne pouvait pas être résolue par le gouvernement italien beaucoup trop lié par la convention de septembre. Il était indispensable qu'un mouvement insurrectionnel éclatât à Rome et reçût l'assistance de tous les patriotes qui, en qualité de citoyens isolés, pourraient servir la cause de l'insurrection. Le chef du cabinet aurait déclaré à Garibaldi que le gouvernement était décidé à tout prix à lui barrer le passage de la frontière. Garibaldi aurait dit d'une voix accentuée que tout accommodement avec Rome était plus qu'absurde ; que le peuple devait agir d'après sa propre initiative et que le gouvernement de son côté n'avait qu'à faire ce qu'il regardait comme son devoir. C'est alors que la conversation aurait pris un caractère plus animé. Garibaldi aurait déclaré que l'expédition, dont il n'est qu'un représentant, n'a aucun but contraire au drapeau salué par l'Italie entière, mais qu'elle veut tout simplement planter le drapeau Italien sur le Capitole. Tel aurait été le colloque en question. Ce qu'il y a de certain, c'est que Garibaldi n'a jamais été plus décidé et il s'est rendu à Arezzo, se dirigeant vers la frontière romaine. On dit que le mouvement est fixé au 25 courant. Toutefois, il ne peut y avoir rien de certain dans cette dernière date.

On écrit de Bologne à l'*Unità Italiana*, le 17 :

Aujourd'hui, le général Garibaldi a traversé notre ville se rendant à Florence. Il était triste et préoccupé. Aujourd'hui, à 9 heures du soir,

donne mon bonheur. Le souvenir de la mendiante était loin de toutes les mémoires.

On se leva, et Raoul, avant de mettre le pied à l'étrier, se pencha vers sa douce fiancée : la jeune fille, comme la fleur offre ses pétales aux baisers du soleil, offrit son front aux lèvres de Raoul.

Puis quand le bruit de la cavalcade s'éteignit sous les grands chênes, émue et toute tremblante, la suave idole tomba à genoux et se mit à prier.

Il est quelquefois des pressentiments inexplicables. La blanche vierge ne revit plus Raoul : deux heures après le baiser des fiançailles, il périsait noyé dans un étang, entraîné par son coursier fougueux.

Un cri lointain se fit alors entendre, et l'on vit une forme humaine s'évanouir dans les premières ombres du soir.

Nos plus grandes douleurs sont souvent bien près de nos plus grandes joies. La naïve enfant priait toujours.

Le lendemain on découvrait dans le plus profond de la forêt une pauvre femme morte de froid sous la neige.

V.

Cette femme ne ressemblait par la physionomie : Ni à la mendiante du chemin de traverse, Ni à la mendiante du carrefour de la Meute, Ni à la mendiante du banquet.

Cependant on voyait une large cicatrice sous l'œil droit de ce corps inanimé.

Six semaines plus tard, la terre s'ouvrait et recevait la dépouille mortelle de Gilberte.

Elle avait quitté, heureuse, la vie : elle allait au ciel, appelée par Dieu, se réunir à Raoul.

FIN.

dans les casernes de la ville, règne une grande agitation. On distribue des cartouches, etc. On donne des ordres, des contre-ordres de départ par petits détachements ; les soldats sont envoyés au chemin de fer, dirigés vers la frontière pontificale par la ligne d'Ancone ou par la ligne de Toscane. Un bataillon de bersagliers se dispose à partir pour aller rejoindre d'autres bataillons déjà partis ce matin.

On mande de Florence à la *Gazette de Milan* :

La proclamation de Garibaldi à Genestrelle a produit un vif émoi. De graves événements se préparent. Hier soir le bruit a couru que le parlement allait être convoqué. Le président du conseil, qui n'a pas oublié 1862, ne voudrait pas se trouver seul à soutenir le poids d'une catastrophe éventuelle. Toutefois cette nouvelle mérite confirmation.

Une grande partie de la gauche de la chambre des députés flotte incertaine sur le parti qu'elle doit prendre : voilà pourquoi des offres de fonctions importantes faites par le gouvernement à des hommes de cette fraction ont été rejetées.

On lit dans la *Gazette d'Italie* que quelques journaux cherchent à faire croire que la Prusse et l'Angleterre favorisent l'insurrection romaine. Nous affirmons que le gouvernement du roi a reçu des représentants de ces deux puissances l'assurance de leur profond déplaisir à cause des embarras que suscite au roi cette agitation qui n'est justifiée par aucun symptôme d'insurrection prochaine à Rome.

— Une lettre de Rome nous annonce que plusieurs cardinaux seraient disposés à entrer en arrangement avec notre gouvernement. On dit même qu'à l'insu du Pape, le cardinal Antonelli, en vue des graves périls qui entourent Rome, serait favorable à cette combinaison.

(*Movimento*, 20 septembre).

Voir aux dernières nouvelles, page 4.

L'EXPÉDITION D'ABYSSINIE.

Voici, d'après les journaux anglais, de nouveaux et intéressants détails sur l'expédition éthiopienne :

« Le gouvernement a résolu d'ovier aux difficultés topographiques de l'expédition d'Abyssinie et aussi, peut être, à l'absence d'indigènes alliés, en tout disposant pour que l'expédition se suffise à elle-même. L'expédition emportera avec elle tout ce dont elle aura besoin. Les dix transports qui doivent se réunir à Boulbay, en novembre, ne prendront à bord que 400 hommes chacun, afin que l'on ait toute la place nécessaire pour embarquer des approvisionnements et tout le matériel indispensable pour une campagne en Abyssinie. On garde avec raison un profond secret sur le point où aura lieu le débarquement, sur le port africain qui sera choisi pour servir de base aux opérations et de tête de ligne pour la marche dans l'intérieur.

Le gouvernement a l'intention, pour la première fois, dans de telles campagnes de faire usage du système de chemins de fer pour les communications : un chemin de fer léger fera partie de l'équipement de l'expédition. Alors, nous ne pensons pas que Massowah doive être la base des opérations. Ce sera probablement Tajoura. La distance de ce point à l'intérieur est à peu près la même que celle de Massowah : mais pour deux tiers de la distance (200 milles) la marche sera dans des plaines unies où il sera facile d'établir un chemin de fer. Ainsi, les troupes seront amenées au pied des montagnes à 50 milles de Magdala, et à 100 milles du cœur de l'Abyssinie. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

LA FRANCE.

Sous ce titre, *Les Susceptibilités nationales*, et sous la signature de M. J. Cohen, on lit dans le journal *la France* :

« A tort ou à raison, après Sadowa, nous avons jugé qu'en Allemagne notre politique avait éprouvé un échec et que les agrandissements subits et considérables de la Prusse étaient pour nous, sinon un danger immédiat, du moins une rupture d'équilibre qui exigeait de notre part la vigilance la plus attentive.

« Telle a été l'impression du premier moment, et cette impression ne s'est pas modifiée. Or, quand de pareils sentiments existent chez un grand peuple, il ne faut pas s'en jouer, pas plus qu'il ne faut jouer avec le feu.

« Nous craignons qu'à Berlin on ne comprenne pas suffisamment cette situation et cette nécessité. »

LA PATRIE.

*La Patrie* s'exprime ainsi, par l'organe de M. Dréolle, à propos de la circulaire de M. de Bismark :

« On sait aussi bien à Berlin qu'ailleurs que la politique du gouvernement impérial à ses lignes arrêtées, et que le caractère particulier du souverain qui la dirige est de montrer d'autant plus de calme que les manifestations des politiques étrangères sont plus bruyantes. »

On lit dans le *Bulletin*, sous la signature de M. David :

« Le gouvernement russe vient de nommer une commission chargée d'étudier la question de la suppression de la contrainte par corps. Puisqu'on s'honore à Saint-Petersbourg d'imiter ce qui se fait en France, nous espérons que nous n'aurons plus longtemps à enregistrer, comme il a fallu le faire encore hier, des avertissements donnés aux journaux russes. La presse française va bientôt être soustraite légalement au pouvoir discrétionnaire qui a déjà cessé en fait de peser sur elle depuis le 19 janvier de cette année. Un si bel exemple ne saurait manquer d'être mis à profit en Russie. »

LE SIÈCLE.

M. Henri Martin termine ainsi un article qu'il publie dans le *Siècle*, sur la propagande panslaviste.

« Après tant de fautes commises, la France peut encore réparer en partie le passé et prévenir bien des maux futurs, si elle porte l'action principale de sa politique vers le Danube et l'Orient, et soutient énergiquement l'esprit de fédéralisme qui seul rendrait possible la transformation durable de l'Autriche et le maintien des Turcs à Constantinople au milieu des populations chrétiennes autonomes.

« Que les Slaves soient assurés d'être libérés et d'être les égaux des peuples auxquels ils doivent s'associer par des liens nécessaires, et ils rompront avec le despotisme asiatique pour se rattacher à la famille européenne. Leur origine et leur génie les rappellent également dans son sein. »

Les journaux se taisent presque tous sur deux télégrammes importants, à savoir, l'un relatif à l'allocution pontificale et l'autre à la déclaration du gouvernement de Florence ; le *Temps* estime que l'allocution ne peut manquer d'augmenter le nombre des partisans des projets d'invasion de Garibaldi. Le *Siècle* se contente d'appeler l'attention de ses lecteurs sur la déclaration de M. Rattazzi.

GAZETTE DE FRANCE.

Etes-vous désireux de connaître le plan du gouvernement italien ? Lisez la *Gazette de France*. M. Escande y écrit ce qui suit : « Le gouvernement de Florence a rassemblé une forte armée sur la frontière romaine, et les journaux italiens nous apprennent qu'il a renforcé en toute hâte des troupes qui tenaient garnison à Orvieto, à Sienna, à Vérone. Ces troupes ont, en apparence seulement, ordre de s'opposer à l'invasion des Etats pontificaux par les bandes garibaldiennes. On n'ignore pas à Florence que cette invasion n'aura pas lieu tambours battants, enseignes déployées et que Garibaldi a expédié un à un les soldats de la révolution, sous les apparences de pacifiques voyageurs. En réalité, l'armée italienne a été portée là où elle est, pour envahir les Etats romains aussitôt qu'un mouvement insurrectionnel y aura éclaté avec la mission simulée d'étouffer l'insurrection avec la mission réelle de s'en saisir au nom de l'Italie, et avec la résolution de n'en plus sortir, afin de détruire ainsi le pouvoir temporel à l'aide d'un escamotage. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour

Les affaires d'Italie, puis la négociation du Crédit Mobilier, occupent la petite Bourse du boulevard.

A l'égard du Crédit Mobilier, la négociation se poursuit avec des alternatives diverses, mais dans le sens d'un résultat satisfaisant. La banque prend ses précautions et fait sagement.

— Les avis de marchés aux grains tenus samedi constatent une réaction générale et accentuée sur les cours des précédentes semaines. La baisse quant au froment, peut être évaluée en moyenne à 75 c. par hectolitre. L'avoine a fléchi dans une proportion équivalente. Les marchés de l'étranger sont fermes.

— L'Exposition maritime du Havre est en voie d'organisation. On mande de cette ville que la république de Honduras enverra des échantillons de tous ses produits naturels parmi lesquels le cacao tiendra une place importante. On mettra également sous les yeux du public le tracé d'un chemin de fer interocéanique.

— MM. Charles et Ferdinand de Rothschild sont à St-Petersbourg où ils traitent, dit-on, de l'achat du chemin de fer de Nicolaïeff.

— Hier a eu lieu un tirage d'obligations du Crédit foncier, c'est le n° 133,080 qui a gagné la prime de 100,000 francs.

— Le comte Walewski et arrivé aujourd'hui à Paris, venant de la Suisse.

— Il va paraître à Bruxelles un journal rédigé par des réfugiés français.

— Les ouvriers de Paris, édifiés sur la stérilité des associations dites de production, se

mettent enfin à imiter ce qui se fait dans nos départements, c'est-à-dire à s'unir pour avoir, au meilleur marché possible, denrées, bois, linges, vêtements, etc. Une association coopérative de consommation est en voie d'organisation dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris (les Gobelins). L'apport social est fixé à 50 fr. le versement minimum est de 25 centimes par semaine. On verse 50 c. en souscrivant. — C'est commencer petitement, n'est-ce pas ? Eh bien ! Avant six mois la Société coopérative des Gobelins aura de l'argent à la caisse de dépense.

On lit dans la *Gazette de Turin*, du 20 :

« Demain, les délégués spéciaux feront l'inspection du chemin de fer qui traverse le Mont-Cenis, après quoi, la municipalité délivrera la permission et déterminera le jour pour l'ouverture de cette ligne au service public. »

D'autre part, on écrit de Florence, à la même date de vendredi :

« Le 4<sup>e</sup> bataillon de bersagliers, qui était en garnison à Verone, et qui a séjourné deux jours à Bologne est arrivé le 18 à Florence par un train direct. Il va être dirigé sur la frontière pontificale.

— M. le ministre de l'instruction publique a reçu samedi les neuf cents instituteurs en ce moment présents à Paris. Cette députation importante émane de vingt de nos départements, et succède à plusieurs autres précédemment envoyés par les autres parties de la France. Les instituteurs de chaque département ont été présentés à M. Doruy par l'inspecteur primaire, et le ministre s'est entretenu un instant avec chacun, s'enquérant du besoin de leurs localités, et montrant par sa conversation qu'elle avait fait de ces questions multiples une étude attentive.

— Nous apprenons que le R. P. Minjard, a donné sa démission de provincial de l'Ordre des Frères Prêcheurs. On dit que c'est le R. P. Souillard qui le remplace.

— Par suite de l'application de la nouvelle loi faisant, comme en France, une limite d'âge pour les magistrats, de nombreux mouvements judiciaires ont lieu en Belgique, tant à la cour de Cassation que dans les Tribunaux.

— Les correspondances du Mexique, insérées dans les journaux de la Havane, annoncent qu'il se présente quatorze candidats pour le gouvernement de l'Etat, encore bien que les probabilités paraissent être favorables à Juarez. On mande de Queretaro, que, par suite de l'amnistie accordée aux condamnés à mort, il a été célébré une messe en action de grâces, à laquelle assistaient tous les grâciés et la population de Queretaro. La population a ensuite donné un banquet aux amnistiés. A Zamora, a été fusillé, Pramisco Velarde général de l'Empire. Velarde n'a pas fait soumission aux autorités ; il avait offert un million de piastres pour racheter sa vie. Cette offre a été refusée. Les notables Arillaga et Cosco sont morts.

(*Epoca* du 18).

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique Judiciaire.

Une odieuse affaire vient d'être jugée par la cour d'assises de la Haute-Loire, siégeant au Puy. Il s'agit d'une sage-femme dont l'industrie consistait à prendre ou à placer en nourrice des enfants de pauvres gens, qu'elle laissait mourir de misère et qu'elle asphyxiait au besoin, tout en continuant à recevoir le prix convenu par mois. Son mari est traduit comme complice de cette abominable spéculation.

Le passage suivant de l'interrogation de Victoire Veyssière fera connaître les détails de l'inculpation :

D. Depuis onze ans vous êtes sage-femme au Puy, et vous recevez jusqu'à quatre-vingt-dix ou cent pensionnaires par an. Ne vous chargez-vous pas de mettre les enfants en nourrice ? R. Oui ; lorsqu'il s'agissait de filles-mères qui ne voulaient pas être connues.

D. Vous n'indiquez jamais à la mère le nom de la nourrice, afin de réaliser un bénéfice sur les mois de nourrice et sur les trousseaux. — R. Cela ne s'est jamais fait.

D. Vous spéculiez sur la mort de ces pauvres enfants ; lorsqu'ils venaient mourir, vous continuiez à recevoir les mois de nourrice. Vous êtes même accusée d'avoir donné la mort à quelques-uns de ces enfants. — R. C'est là une calomnie.

D. Oubliez-vous que le commissaire de police a découvert chez vous une pauvre enfant couverte d'horribles blessures ; elle avait le dos gangrené et les pieds brûlés. — C'est vrai que j'ai eu le malheur de lui brûler les pieds en voulant les lui chauffer.

D. Il est certain que cette enfant serait morte si on n'avait découvert sa retraite. Vous aviez reçu de la mère une somme de forfait de 400 fr. pour prendre soin de cette enfant jusqu'à trois ans ? Ainsi, du reste, faisiez-vous pour la plupart des nouveaux-nés vous avez reçu environ 5,000 fr. de treize pauvres ouvrières qui vous avaient confié leurs enfants ; or, presque tous les enfants sont morts. Il y a plus, on vous voit faire souscrire à des mères une obligation de 600 fr. en leur persuadant que l'enfant vivait encore. — R. Cela est vrai, mais cela avait été convenu du reste, j'ai rendu 200 fr.

D. Et vous trouvez que cette restitution fait disparaître l'indignité de votre conduite ? La mort de l'enfant n'annule-t-elle pas toutes les conventions ?

Suit la longue liste de toutes les filles-mères en général et de pauvres ouvrières en dentelles

qui ont confié leurs enfants à la femme Veyssière, en lui donnant les unes 400 fr., les autres 600 fr., d'autres 2 ou 300 fr., seulement sur la promesse qu'elle se chargerait de l'enfant jusqu'à un certain âge.

M. le président : Vous ne vous contentez pas de tuer l'enfant des autres ; n'avez-vous pas tué l'enfant de votre mari ? — R. Ce sont les parents de mon mari qui ont imaginé cette calomnie.

D. Il n'y avait pas cinq semaines que votre mari était veuf que vous l'épousiez. Vous lui avez fait reconnaître votre propre petite fille comme la sienne. — R. Il l'a fait de bon gré.

D. Votre mari avait une fille de son premier mariage ; qu'avez-vous fait de cette enfant ? — R. Je l'ai mise en nourrice.

D. Oui, comme les autres, sans payer la nourrice, qui bientôt vous a rendu cette enfant ; vous lui avez alors fait subir les plus mauvais traitements. Vous êtes accusée d'avoir tué cette enfant.

La femme Veyssière se borne à opposer des dénégations obstinées.

Quant au mari, il prétend que son enfant est mort de maladie, qu'il était mal conformé.

On entend les témoins. L'un d'eux, la petite Maria Vincent, a été sauvée par miracle.

Aujourd'hui, cette pauvre petite a trois ans, elle paraît en bonne santé ; elle est amenée à l'audience par deux religieuses de l'hospice. Il lui manque deux phalanges desorteils du pied gauche.

La mère de l'enfant avait donné 500 fr. à l'accusée qui lui promettait de faire admettre son enfant à l'hospice. Elle reconnaît sa fille à l'audience, la prend dans ses bras, l'embrasse et pleure.

Sur l'ordre du président, la petite Maria est présentée à l'accusée, qui se lève et lui tend les bras. Dès que la petite fille l'aperçoit, elle se détourne avec un geste d'effroi.

Cette scène a produit une vive sensation. La femme Veyssière a été condamnée à mort et son mari à vingt ans de travaux forcés.

Bulletin Vinicole

Nous extrayons du *Moniteur Vinicole* la correspondance suivante des départements :

**Chenas, par Pontanevaux (Saône-et-Loire), 18 septembre.** — Depuis quelque temps, nous avons un soleil magnifique ; sous les influences de cette chaleur tropicale, le raisin mûrit très rapidement, mais l'enveloppe du grain acquiert une épaisseur qui n'étonne pas et qui pourra tromper le cultivateur dans l'évaluation approximative de sa récolte pendante.

Les vins de 1866 se bonifient de plus en plus et sont bien recherchés. Nous ne pouvons pas dire cependant qu'il s'en vende beaucoup, attendu que le vigneron tient les prix fermes et les augmentera huit jours plus tard, en raison de la maigre apparence de la récolte nouvelle et du temps qui ne lui apporte aucune valeur en quantité.

**La Côte St-André (Isère), 20 septembre.** — L'oïdium a fait à peu près tout le mal qu'il pouvait faire ; après la gelée, la coulure ; après la coulure, la grêle, et dès le mois de juin, l'oïdium. Aussi, aurons-nous à peine, dans notre vignoble, un sixième de récolte. Quelle sera la qualité ? Tout va dépendre de la quinzaine qui va suivre.

Les travaux se sont achevés par un temps assez favorable.

**Lesparre (Gironde), 20 septembre.** — Les vendanges sont commencées en Médoc, et, si le beau temps se maintient, elles s'achèveront dans les conditions le plus favorables de température qu'on puisse désirer. Dans ce cas, nous aurions tout, cette année, hormis la quantité. Les petits vigneron, qui ont déjà fait leur cueillette, n'obtiennent que le quart environ de la récolte de 1866. Que sera-ce donc pour la grande propriété dont le rendement est toujours de beaucoup inférieur à celui de la petite culture ? Le déficit devra être surtout attribué à la maladie dont les ravages ont été, cette année, plus désastreux que jamais. Des vignobles entiers, malgré des soufriages réitérés, sont complètement perdus.

**Pessac (Gironde), 20 septembre.** — Quelques propriétaires commencent demain à cueillir les raisins qui pourrissent déjà, et dans une dizaine de jours, on vendra probablement le reste, qui, aujourd'hui, n'est pas en parfaite maturité, et, malgré le beau temps, il y en a qui sont encore verts.

Le vin sera de beaucoup supérieur à celui de l'année dernière, pourvu qu'on fasse le triage nécessaire, car le temps s'est conduit admirablement depuis deux mois, et il semble qu'il voudrait continuer, ce qui compléterait l'espoir sur la qualité.

**Salins (Jura), 17 septembre.** — L'état de nos vignes est prospère ; le temps est si propice, que nous n'osons pas exprimer de craintes. Notre espoir, quant à une bonne qualité, est de plus en plus grand ; quant à la quantité, elle sera moindre qu'en 1866.

Les grandes chaleurs de ces dernières semaines ne permettaient pas de continuer le rebinaige ; en sorte que l'on faisait très-peu de besogne dans les vignes.

**Vernou (Indre-et-Loire), 20 septembre.** — Nous ferons une minime récolte, tout au plus la moitié de l'année dernière, et on croit qu'elle ne sera pas bonne à cause de l'inégalité qu'il y a dans les raisins. On vendra sur le Cher vers

la fin du mois, et en Touraine (rouge), du 5 au 10 octobre ; on ne peut encore rien dire pour les blancs, qu'on ne vendra sans doute qu'au commencement de novembre. Les propriétaires auront des prétentions élevées, à cause qu'ils récolteront peu ; cela fait que les vins de 1866, malgré leur faible qualité, s'achètent en hausse. Sur le Cher, il en reste très-peu, et le peu qu'il y a est tenu de 55 à 65 fr. la pièce. Dans nos blancs, il n'en reste également pas beaucoup. Les propriétaires tiennent les prix à Vouvray, Rochecorbon et Vernou, de 45 à 55 fr. la pièce ; à Noisay, Chançay, Reugny, etc., de 35 à 45 fr. la pièce.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
29	Diman	s Michel Arch.	
30	Lundi	s Jérôme.	Beauregard, Gramat.
1	Mard	s Rémi.	Cahors, Rouquayroux.
2	Merccr.	ss Anges G.	Promilhanes.

P. Q. .... le 5, à 1 h 41 m. du soir.  
 P. L. .... le 14, à 0 h. 43 m. du matin.  
 D. Q. .... le 21, à 3 h. 18 m. du matin.  
 N. L. .... le 27, à 11 h. 51 m. du soir.

**AVIS.** — Le public est prévenu que l'exposition annuelle de l'Œuvre des Tabernacles, aura lieu dans les Salons de l'Evêché, pendant la Retraite ecclésiastique, à partir du mercredi, 25 septembre, jusqu'au dimanche, 29 du même mois.

Le public est invité à visiter cette exposition, tous les jours, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Un décret impérial du 11 septembre courant, a nommé Inspecteur général des études pour les sciences, M. Faurie, Inspecteur de l'Académie de Paris et examinateur pour l'École impériale de la Marine.

Cet avancement, depuis longtemps prévu et désiré par les nombreux amis et compatriotes de M. Faurie, est une bonne nouvelle pour le département, comme aussi pour l'Université, qui depuis longtemps apprécie et honore celui dont les brillants services sont aujourd'hui ainsi récompensés.

FÊTE AGRICOLE DE VAYRAC, LE 6 OCTOBRE 1867.

PROGRAMME DE LA FÊTE :

A l'issue de la grand-messe, Mât de Cocagne et amusements enfantins ;

A 2 heures de l'après-midi. — Distribution solennelle des prix ;

A 3 heures. — Pièces comiques, jouées par des jeunes gens de la ville ;

A 4 heures. — Courses aux Anes, aux Sacs, Jeu de l'Oie, Tourniquet et autres divertissements ;

Le soir. — Ballon, brillant Ecu d'Artifice, grande Illumination, Retraite aux Flambeaux.

En un mot, rien ne sera négligé pour amuser et intéresser le Public.

Les délégués du Comité,

MM. DUNOYER, MATERRÉ, fils et BARRIER.

On achève au ministère de l'intérieur, le déponnement des procès-verbaux des conseils généraux et des conseils municipaux relativement aux routes vicinales. L'ensemble des votes émis par ces assemblées est de beaucoup supérieur aux cent millions de francs dont plusieurs journaux ont parlé. Le total s'élève pour les départements et les communes à plus de 300 millions. Etant déduites les allocations ordinairement afférentes au service vicinal, il demeure certain que les résolutions des conseils locaux atteindront le chiffre indiqué par le gouvernement pour mener à bien cette grande entreprise. Dès à présent et avant même que l'enquête régionale soit complète, on peut considérer la caisse des chemins vicinaux comme fondée.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

Compagnie d'Orléans. — Train à prix réduits.

Un nouveau train de plaisir, organisé par la compagnie des chemins de fer d'Orléans, à l'occasion de l'exposition, partira le lundi 30 septembre, des gares de Rodez, Capdenac, Najac et Aurillac. Le retour de Paris aura lieu le mercredi 9 octobre.

Ce train comprendra des voitures de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe. Les prix pour les voyageurs partant de la gare de Rodez, sont fixés à 42 fr. pour les secondes et 28 fr. pour les troisièmes, aller

et retour. Chaque voyageur a droit au transport gratuit de 10 kilogrammes de bagages.

La délivrance des billets a commencé le 18 septembre et finira le 26 dans les gares indiquées. Ces billets ne sont valables que pour le train du 30 septembre.

Nous lisons dans l'Orphéon (Journal de Paris) :

Près de 300 corporations chorales ou instrumentales ont pris part au Concours universel. Parmi les Orphéons et Sociétés chorales qui s'y sont particulièrement distingués, nous citerons : les Etudiants d'Upsal, la Cécilienne de Genève, la Société Sainte-Cécile de Nancy, la Société chorale de Dijon, l'Orphéon de Cahors, l'Orphéon du Velay, les Enfants de la Belgique, la Société chorale scandinave de Paris, l'Orphéon de Troyes, le Choral de Bar-le-Duc, l'Orphéon Saint-Auguste, le Choral Saint-Martin, le Choral du Louvre, l'Union chorale de Saint-Ouen, la Lyre gauloise, le Choral de J. J. Rousseau, l'Orphéon de Guebwiller, l'Orphéon de Vitry-le-François, les Enfants de la Bigorre, l'Orphéon du Prince Impérial, la Chorale de Melun, l'Orphéon d'Ornaison, et enfin l'Orphéon de Montauban, dont le directeur, M. A. Saintes, est connu, admiré, aimé de tous les Orphéonistes de la France.

La distribution des récompenses a eu lieu, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre, au Pré Catelan, à l'issue du Festival des Harmonies et Fanfares ; elle était présidée par M. le baron Taylor, qu'assistèrent les membres des divers jurys. Les Sociétés victorieuses ont été proclamées, pour les Orphéons et Sociétés chorales, par M. F. Jules Simon, et pour les Harmonies et Fanfares, par M. Goyon. Un accident qui, heureusement, n'a pas eu des suites graves qu'il aurait pu entraîner, l'écroulement ou plutôt l'affaiblissement de l'estrade a empêché de délivrer les médailles séance tenante. Elles ont été ou seront envoyées aux Sociétés auxquelles elles ont été décernées.

CONCOURS DES ORPHÉONS DÉPARTEMENTAUX.

Concours de Lecture, à vue.

DEUXIÈME DIVISION

1<sup>er</sup> prix *ex aequo*, méd. de vermeil, la Sainte-Cécile de Nancy, dir. M. Moulins, et le Choral de Dijon dir. M. Guillez. — 2<sup>e</sup> prix à l'unanimité, méd. d'argent, l'Orphéon du Velay, dir. M. Pitarch. — 3<sup>e</sup> prix à l'unanimité, méd. d'argent, l'Orphéon de Cahors, directeur M. Fenouillet.

Concours de chant d'ensemble.

PREMIÈRE DIVISION.

2<sup>e</sup> section. — Le jury a décidé qu'il y aurait deux premiers prix à cette division. — 1<sup>er</sup> prix, Sainte-Cécile de Nancy, méd. de vermeil, avec félicitations du jury. — 2<sup>e</sup> premier prix, l'Orphéon de Cahors, méd. de vermeil, avec les félicitations du jury, dir. M. Fenouillet.

CONCOURS D'EXÉCUTION.

Fanfares.

TROISIÈME DIVISION.

Groupe C. — 1<sup>er</sup> prix à l'unanimité, méd. de vermeil, Fanfare de Demigny. — 2<sup>e</sup> prix méd. d'argent, Fanfare de Nointel. — 3<sup>e</sup> prix *ex aequo*, méd. d'argent ; Fanfare Ste-Cécile de Cahors, chef M. Godinaud, et la Société de Marennes. — 4<sup>e</sup> prix, méd. de bronze, les Sapeurs-Pompiers de Bray-sur-Seine.

CONCOURS DES 12 ET 13 AOUT.

Orphéons.

TROISIÈME DIVISION.

2<sup>e</sup> section (A.). — 1. prix, Société chorale d'Albas. 2<sup>e</sup> section (C.). — 3. prix, Orphéon St-Sauveur de Puy-l'Evêque.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

23 7<sup>bre</sup> Brugidou (Joseph), rue Coin-de-Lastié.  
24 — Mispoulié (Elisabeth), rue Impériale.  
25 — Tillou (antoine Justin), rue du Pot.

Mariages.

23 — Lacoste (Jean) charron, et Labro Thérèse, lisseuse.

Décès.

22 — Topie (François), 30 ans, Hospice.  
22 — Laborie (André), 84 ans, Hospice.  
24 — Batifoyé (François), naturel, 4 mois 6 jours, faubourg St-Georges.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 22 septembre 1867.

12 versements dont 3 nouveaux 1,600 10  
7 remboursements dont 1 pour solde 2,202 81  
Pour la chronique locale : A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance ;

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines ;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Départements.

— On nous écrit de Seillans :

Un sinistre épouvantable est venu jeter la consternation parmi la population de Seillans, le 17 septembre vers 7 heures du soir. Une trombe électrique s'est formé sur le territoire

de cette commune, et la parcoure de l'Ouest à l'Est sur une longueur d'un myriamètre environ, et de 400 à 500 mètres en largeur. Ce phénomène effrayant qui du point de départ à sa terminaison peut avoir duré de 15 à 20 minutes, était accompagné d'un bruit sourd et continu, comme si des torrents mêlés à des tonnerres eussent roulé du haut des montagnes ; la pluie tombait cependant peu abondante, et l'atmosphère était en feu. Personne dans le village ne se doutait toutefois du cataclysme qui se produisait en ce moment à peu de distance.

Lorsque le calme de la tempête se fut un peu rétabli, la rumeur annonça qu'une maison de campagne distante d'un kilomètre et appartenant au sieur Pastoret Hypolite s'était écroulée ensevelissant une jeune femme qui s'y était réfugié à l'approche de l'orage. M. le Maire fit aussitôt inviter, à son de trompe, les habitants à se rendre sur le théâtre de l'événement et s'y transporta lui-même immédiatement. Chacun se mit avec ardeur à fouiller ces ruines, et après une heure d'efforts on découvrit le cadavre de la malheureuse femme dont la mort avait dû être instantanée. Au moment de l'écroulement de cette maison, son propriétaire, sa femme et son jeune enfant, qui s'y trouvaient ont été miraculeusement préservés de toute atteinte sous une travée restée intacte.

Tandis que cette scène lugubre se passait, d'autres péripéties non moins émouvantes s'accomplissaient sur un autre point. On entendait des cris lamentables dans la direction du hameau du Cuinier. Un assez grand nombre de personnes s'y rendirent et parvinrent en courant de grands dangers à sauver une femme qui allait périr sous des décombres et un vieillard impotent qui était sur le point d'être écrasé. Le sieur Gal Philippe, maçon, s'est surtout signalé par son dévouement et son courage à opérer ce sauvetage.

Toute la zone ravagée par cette trombe offre un aspect désolant et dont on ne peut même pas se faire une idée exacte sans l'avoir vu. Des arbres séculaires déracinés ou brisés ; des verges d'oliviers naguère si beaux et par le nombre et par la grosseur des bois, dont il ne reste pas trace ; plus de quarante maisons de campagne, les unes défoncées, ébranlées, d'autres renversées jusqu'aux fondements ; des débris de toute nature épars çà et là ou transportés à de grandes distances ; des objets d'un poids énorme soulevés à une hauteur considérable ; enfin, plusieurs personnes blessées, d'autres qui ont échappé à une mort imminente : des bestiaux qui ont péri, des familles ruinées ; tel est le résumé navrant qui est au-dessous de la réalité.

L'antique et remarquable chapelle de Notre-Dame de l'Ormeau a eu sa toiture entièrement détruite : la voûte toute en pierres de taille comme le reste de l'édifice, a résisté à la fureur de l'ouragan ; mais les cyprès magnifiques et plusieurs fois séculaires qui l'entouraient ont été déracinés.

Malgré l'immensité du désastre, malgré les pertes énormes et irréparables qui en sont la conséquence, on frémit à l'idée de ce qui serait advenu si le fléau se fut abattu sur le village !

(Le Var)

Le *Mémorial des Pyrénées* rapporte le fait suivant qui s'est passé à Pau, samedi dernier dans la soirée :

« Deux jeunes gens, accompagnés de leurs parents et amis, s'étaient rendus à la mairie afin de contracter une union projetée et pour laquelle toutes les formalités préliminaires avaient été accomplies. Rien ne semblait donc s'opposer à cet hymen, lorsqu'à la question sacramentelle qui lui était posée par l'officier de l'état civil, s'il prenait la nommée... pour son épouse, le futur répondit *Non*, au grand ébahissement de l'assistance.

« Le maire, croyant qu'il n'avait pas compris sa demande, la formula de nouveau ; mais persistant dans son refus, le fiancé répondit une seconde fois négativement d'un ton bien accentué, ajoutant qu'il avait des motifs pour agir ainsi, et saisissant aussitôt son chapeau, il quitta brusquement la salle.

« La fiancée, confuse et furieuse en se voyant ainsi délaissée, s'enfuit à son tour. »

— Depuis plusieurs années vivait dans un petit village des Basses-Alpes un modeste instituteur communal, dont je regrette de ne pouvoir vous dire le nom. Ce brave homme, qui avait dépassé l'âge des ambitions, vivait tranquillement dans sa retraite, partageant ses instants entre l'instruction de ses petits *gavots* et l'étude des mathématiques. Un Inspecteur d'Académie en tournée vient à passer par le village, il frappe à la porte de l'instituteur et trouve, chose plus ordinaire peut-être qu'on ne croit, dans les montagnes des Alpes, un homme érudit. En causant, le bonhomme d'instituteur lui apprend qu'il a, dans ses loisirs, réfait tous les calculs de la *Mécanique analy-*

tique de Lagrange, et qu'il y a relevé quelques erreurs.

L'inspecteur prend ses cahiers, les parcourt, lui demande la permission de les emporter à Paris, et part enchanté de sa trouvaille. Un mois n'était pas écoulé que le modeste instituteur communal était mandé à Paris. Il arriva dans la capitale, tout étonné de l'honneur qui lui est fait, et n'ayant pas l'air de se douter qu'il y avait en lui un mathématicien de premier ordre. Il comparait devant l'Académie des sciences explique, avec une modestie surprenante, aux savants ahuris, les équations qu'il a résolues et démontre irréfutablement les erreurs de Lagrange. La chose faite, le brave homme demande s'il peut retourner dans son village où l'appellent ses petits enfants et les humbles devoirs de sa profession, on a eu toutes les peines du monde à lui faire comprendre que sa place était ailleurs, et je ne sais si on l'a convaincu. Ses émoluments, en attendant mieux, ont été portés de 500 à 1,600 fr. (Progrès de Lyon).

## COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Emission de 333,333 Obligations  
GARANTIES

Par la Propriété du Canal maritime de Suez et de tout son matériel.

Par les revenus généraux de l'Entreprise.

Par la valeur et le produit des terrains de la Compagnie.

1<sup>o</sup> Exposé.

La Compagnie universelle du Canal maritime de Suez a été formée en 1858 au capital de deux cents millions de francs.

Elle a acquis, en cours de travaux, par suite de ventes de terrains situés le long du canal d'eau douce, d'indemnités et d'emploi de capitaux, une somme de cent millions qu'elle a appliquée aux frais de création et d'appropriation des terrains bâtis ou à bâtir le long du Canal maritime. Ceux-ci représentant, dans un avenir prochain, une plus value considérable.

Une somme de cent millions de

francs, à réaliser par emprunt, a été jugée nécessaire pour achever l'entreprise, et livrer le 1<sup>er</sup> octobre 1869 à la grande navigation un passage dont le produit annuel est évalué à soixante millions de francs.

2<sup>o</sup> Conditions générales de la souscription.

En exécution de la décision prise le 1<sup>er</sup> août 1867 par l'Assemblée générale des Actionnaires, il est ouvert une souscription publique pour le placement de 333,333 obligations créées par la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, aux conditions suivantes :

Ces obligations seront au porteur et cotées à la Bourse de Paris.

Elles sont émises au prix de 300 FRANCS, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1867.

Elles produisent un intérêt annuel de 25 FRANCS, payable par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, sans charge ni retenue.

Elles sont remboursables à 500 francs en 50 années par voies de tirages au sort TRIMESTRIELS.

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 15 septembre 1868, et le remboursement des obligations sorties sera effectué le 1<sup>er</sup> octobre suivant, et, ainsi de suite, TOUS LES TROIS MOIS.

Le prix de chaque obligation, fixé à 300 francs, est exigible ainsi qu'il suit :

25 fr. en souscrivant.  
25 fr. à la répartition.  
75 fr. du 5 au 15 novembre 1867.  
50 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 janvier 1868.  
50 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 avril 1868, sous déduction du coupon de 12 f. 50.  
75 fr. du 1<sup>er</sup> au 10 juillet 1868.

TOTAL... 300 francs. — C'est donc un PLACEMENT qui, en raison des délais des versements, ressort 8.59 p. 0/0, non compris le bénéfice de l'amortissement.

A partir du versement de novembre, la Compagnie échangera les récépissés nominatifs contre des titres provisoires au porteur ; et, lors de la libération complète, les titres provisoires seront échangés contre des titres définitifs au porteur ou des certificats nominatifs de dépôt.

A partir dudit versement de novembre, les porteurs auront la faculté de se libérer par anti-

cipation de la totalité des termes non échus 1 leur sera bonifié un intérêt de 6 p. 0/0 l'an.

A défaut de versement des termes échus dans les délais fixés, les souscripteurs en retard seront passibles de l'intérêt à 9 p. 0/0 des sommes restées en souffrance.

Suivant le vœu émis par l'Assemblée générale, la souscription de chaque actionnaire ne sera pas réduite si elle ne dépasse pas le nombre des actions dont il est porteur. L'excédant de sa souscription sera soumis, s'il y a lieu, aux mêmes conditions de réduction que celles des autres souscripteurs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du Jeudi 26 au Lundi 30 Septembre inclusivement, Dimanche compris, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

A Paris, à la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez, square Clary, 9 (boulevard Haussmann et rue St-Nicolas-d'Antin; n<sup>o</sup> 33.) ;

A Alexandrie, à l'Agence supérieure de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez ;

Dans les départements, chez MM. les correspondants de la Compagnie ;

— Chez MM. les Notaires ;

A l'étranger, chez MM. les Correspondants de la Compagnie.

Les versements seront également reçus, au crédit de la Compagnie universelle du Canal maritime de Suez :

A Paris, au Crédit foncier de France et au Crédit agricole, rue Neuve-des-Capucines, n<sup>o</sup> 19 ; à la Société générale de Crédit industriel et commercial, rue de la victoire, 72 ;

Et dans les départements, aux Succursales de la Banque de France, pour les sommes de 100 fr. et au-dessus.

On peut souscrire par correspondance.

Les lettres de souscription devront être adressées au domicile de la Compagnie, à Paris, accompagnées du montant du 1<sup>er</sup> versement.

Paris, le 14 septembre 1867.

Le Président-Directeur,  
FERD. DE LESSEPS.

## CONVERSION

DES DETTES PASSIVES D'ESPAGNE  
MM. Edwd BLOUNT et C<sup>e</sup>, banquiers, 3, rue de la Paix, à Paris, et

M. MEHNTSCH LUTSCHER et C<sup>e</sup>, banquiers, 20, rue Lepelletier, à Paris.

Chargés de la conversion par le Gouvernement Espagnol, rappellent aux porteurs des titres de la Dette passive de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe intérieure, de la 2<sup>e</sup> classe extérieure, et de la Dette différée de 1831, que le délai pour la conversion avec bonification du semestre d'intérêt du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1867, EXPIRE LE 24 SEPTEMBRE COURANT.

AVIS. — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalerons LA NEPTUNE ROUILLÉ, dont le succès est assuré (Voir aux annonces).

## Dernières Nouvelles.

Florence, 2<sup>e</sup> septembre, 10 h. du soir.

Les journaux annoncent aujourd'hui la saisie, à la gare de Florence, de caisses contenant environ 300 fusils et envoyées à destination de Pérouse. Un télégramme de Narni, adressé au *Corriere italiano*, annonce que la police pontificale a opéré hier une centaine d'arrestations.

L'Opinion dit que quelques arrestations ont eu lieu, la nuit dernière, à Florence. Le même journal rapporte sur la foi d'une lettre de Rome, que tous les officiers de la légion d'Antibes auraient, le 21, donné leur démission.

Le gouvernement pontifical continue à concentrer ses troupes à Rome.

L'Italie annonce que le ministère de la guerre vient de donner des ordres aux divisions militaires, pour l'envoi de nouvelles troupes aux frontières pontificales.

Des dépêches de Florence datées d'hier annonçaient que Garibaldi avait quitté, dimanche soir, Arezzo, et que l'on avait perdu ses traces, l'ex-dictateur s'étant jeté dans les montagnes, et que l'on ne doutait plus qu'il ne fût aujourd'hui sur la frontière pontificale. L'émotion était grande à Florence et l'on assurait que des ordres avaient été expédiés dans diverses directions pour opérer l'arrestation de Garibaldi.

Nous lisons dans le *Moniteur du Soir* : « Une dépêche de Florence annonce que Garibaldi a été arrêté à Asinalunga, sur l'ordre du gouvernement italien, au moment où il se disposait à pénétrer sur le territoire pontifical. »

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou

## POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audouy*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

## MARBRERIE ITALIENNE

### DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

## A LOUER

1<sup>o</sup> UN APPARTEMENT

AU 2<sup>o</sup> ÉTAGE

2<sup>o</sup> UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GUILHOU

## A LOUER

A LUZÉCH

LE CAFÉ DE FRANCE

Situé au centre de la place, se composant de 5 grandes pièces. S'adresser à M. Bessières qui en est le propriétaire.

## LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,  
MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,  
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Nesouriez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :

Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ? poussez une pointe chez moi !...

## VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

## SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11

h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h.

après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

**YEUX** POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la *Neuve-Farmier* de St-Audré de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Eriger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature : *Chesler*

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAYOU ; à Cahors, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Cahors, LAFON-BESMARE, dh. ; à Gourdon, CARAN.

## GUERISON RADICALE

DES HERNIES

OU DESCENTES. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCHAMPS-SIMON, bandagistes herniaires, à Saumur, (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre-Simon (Affranchir).

Trois mois 16 fr. Six mois 32 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

## Au Commerce et à l'Industrie

# PUBLICITÉ PERMANENTE

DANS  
LE

# Calendrier du Lot de 1868

ÉDITÉ PAR

A. LAYTOU

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.

Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées ? Un organe de publicité permanente, qui pendant toute l'année, tint les Spécialités des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.

On a les Journaux ? — Mais la publicité, à l'année, coûte fort cher dans un journal ; tout le monde ne peut pas en user !

Eh bien ! tous les Commerçants pourront profiter désormais, des bénéfices de l'ANNONCE.

Moyennant 10 francs, chacun aura droit :

1<sup>o</sup> — A UNE PAGE d'annonce, dans le *Calendrier du Lot de 1868*. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à 800 exemplaires, et se vend en quelques semaines).

2<sup>o</sup> — A une annonce de DIX LIGNES, dans un grand *Calendrier cartonné*, que nous fondons sous le titre de *CALENDRIER-ANNONCE* du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.

3<sup>o</sup> — A un exemplaire de ces deux Calendriers.

4 — La liste des souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée gratuitement, dans le *Journal du Lot*.

Adresser, dès aujourd'hui, les demandes d'insertion, avec le texte lisiblement écrit, à l'éditeur A. LAYTOU, à Cahors.